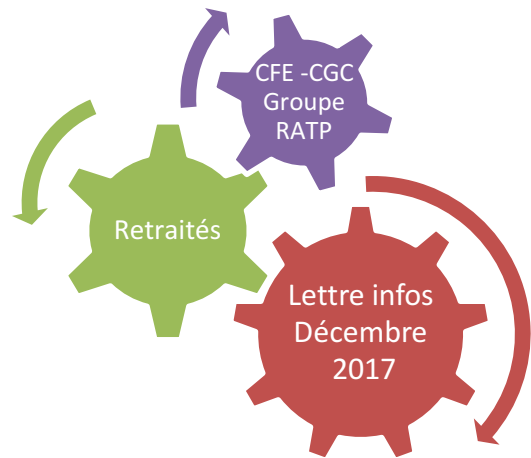




N°42

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au sommaire de la lettre de décembre 2017 des infos sur :

- la RATP,
- le CR de la réunion du CA de la CRP au ministère de la Santé,
- le Conseil d'administration de la RATP du 8 décembre 2017,
- la séance du CRE du 22 novembre 2017.

Date importante, les vœux de notre syndicat auront lieu le vendredi 12 janvier 2018.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS

1. Faits marquants

➤ **Vœux 2018**

La date des vœux est finalement arrêtée au 12/01 dans les salons Vianey. Tous les élus DP, CDEP, CHSCT et les DSE seront invités le matin afin d'aborder notamment les nouvelles dispositions du Code du travail relatives aux instances représentatives du personnel, suite aux ordonnances Macron.

➤ **Note Générale n°6033 « Application du décret 2017-757 du 3/05/2017 relatif aux enquêtes administratives à la RATP**

La RATP a publié le 3/11/2017 une note générale relative à l'application des dispositions du décret 2017-757 du 3/05/2017 relatif aux enquêtes administratives à la RATP. Il s'agit de vérifier, pour des fonctions en lien direct avec la sécurité des biens et des personnes, qu'il n'y ait pas d'incompatibilités entre le comportement du candidat ou du salarié et le poste à pourvoir ou occupé.

L'enquête sera systématiquement faite en cas de recrutement ou de mobilité sur les fonctions visées par le décret. Un avis d'incompatibilité mettra un terme au processus de recrutement ou de mobilité et constituera une cause réelle et sérieuse de licenciement. L'information sera systématiquement mentionnée sur l'offre d'emploi.

➤ **Note Générale n°6034 relative à l'évolution des missions de la Délégation Générale à l'Audit et au contrôle Interne (DGACI) du 8/11/2017**

A compter du 1/11/2017, la DGACI sera constituée de 3 pôles :

- Le pôle interne (AI)
- Le pôle contrôle interne (CI)
- Le pôle méthodes, retour d'expérience et conseil (MRC)

La mission actualisation des IG et politiques d'entreprise lui sera rattachée.

➤ **Retour sur les réunions depuis le dernier COMDIR**

11/10/2017 : Trois alarmes sociales de la CFE-CGC au CRIV

Suite à la grève au CRIV en 2014, 36 ETP avaient été créés. Depuis, - 12 régulateurs et - 2 superviseurs. C'est pourquoi, les élus CFE-CGC ont décidé de faire 3 alarmes sociales :

Une alarme sur le non-respect des effectifs suite à l'accord de sortie de grève. La CFE souhaite revenir à l'effectif de sortie de grève. La difficulté au CRIV est de gérer les flux d'entrée et sortie des agents. Les mobilités ont été rendues

possibles après 3 ans sur poste au CRIV donc il y a eu un vide en terme de recrutement. Par ailleurs, le CRIV est confronté à un problème d'attractivité sur les postes, échec sur les PIE, échec en pupitre...

Une alarme relative à l'incompréhension de la création de 2 postes de chargé de mission (« postes placard »). La directrice du CRIV souhaite, dès son arrivée, résoudre cette situation provisoire qui dure depuis 2 ans.

Une alarme sociale relative au détachement des agents au CRIV sur les véhicules de régulation dans la mesure où les effectifs ne sont pas au niveau.

Deux constats d'accord sur les 2 premières alarmes et un de désaccord sur la 3^{ème} alarme. La CFE-CGC souhaite faire bouger les choses en ayant une démarche constructive. La directrice est en phase avec les demandes de la CFE.

19/10/2017 : Journée d'échange Plan stratégique sur « fluidification des mobilités au sein du groupe RATP »

GIS a présenté un état des lieux sur la mobilité au sein du Groupe RATP, 3 agents RATP ayant fait des mobilités au sein du groupe sont venus témoigner de leur expérience, le cabinet ALTEDIA a exposé les nouvelles approches de la mobilité. Cette journée d'échanges a été clôturée par la PDG à laquelle nous avons pu faire part des problématiques liées à la mobilité.

31/10/2017 : Alarmes sociales de la CFE-CGC à ING concernant le bâtiment VAL-Bienvenue

La CFE-CGC indique qu'elle a fait une alarme sociale pour non clarté dans le débat. La délégation a été reçue le 5^{ème} jour. A ce jour, pas de constat signé. Cet événement montre le manque de considération pour les demandes de la CFE-CGC.

6/11/2017 : Réseau jeunes

Les thèmes de la digitalisation, du droit à la déconnexion, du télétravail ont été abordés lors de ce réseau. Etaient présents des représentants de GDI, BUS, MRB, SEC et JUR. Tous ne sont pas concernés par toutes les problématiques notamment le télétravail mais ceux dont le poste serait éligible y sont favorables et souhaiteraient pouvoir travailler 1 ou 2 journée(s) en télétravail. La problématique du temps de transport est celle évoquée pour justifier le besoin du télétravail.

S'agissant du droit à la déconnexion, les participants indiquent globalement qu'ils ne souhaitent pas que des heures de connexion soient imposées mais que des principes soient posés. Ils pensent qu'il faut laisser la liberté à chacun d'utiliser les outils quand et où ils le souhaitent.

2. Point sur les instances RATP

- **CRE :**

« 1/ Comptes 2016 du CRE:

Présentation tardive du fait de la 1ère consolidation des comptes du CRE (obligatoire depuis les comptes 2016). Une dérogation avait été demandée auprès des autorités compétentes. (Certains Comités d'entreprises de grandes entreprises ne sont pas encore prêts).

Le CRE présentera ses comptes 2017 en juin 2018. Les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été adoptés à l'unanimité lors du bureau du 08/11 dernier.

Les comptes présentent un excédent de 4.557.600 € (principalement dû à la vente du centre des Houches), réparti ainsi :

- 208.224 € pour les AEP (Activités Économiques et Professionnelles)
- 4.349.376 € pour les ASC (Activités Sociales et Culturelles)

2/ Propositions d'affectation:

208.224 € (AEP) affectés à la réserve comptable.

Sur les 4.349.376 € (ASC) : 3.100.000 € (Montant de la vente du centre des Houches) affectés à la réserve générale, sur compte d'investissement), 275.000 € affectés à la rénovation du centre de Carcan, le restant (environ 900.000 €) affecté à la réserve générale, pour une utilisation liée à des propositions ciblées pour les agents. »

- **CRP :**

Le dernier CA a été animé et l'ordre du jour n'a pas pu être tenu dans son intégralité. Les questions relatives aux réclamations des retraités concernant la majoration pour enfants de leur pension ont été abordées. La plupart des agents voient les enfants affichés dans le simulateur en croyant que le calcul se fait automatiquement. Or, il faut faire une demande spéciale pour que les enfants soient pris en charge pour le calcul de la pension. Le site de la CRP n'est pas bien fait, tout comme les dossiers qui sont mal montés.

Les administrateurs ont obtenu que le CERFA soit modifié pour être plus lisible et compréhensible par les agents.

Les réunions de travail concernant les newsletters par emailing débuteront à partir de décembre. Les administrateurs ont interpellé la CRP sur la problématique des retraités qui n'ont pas d'email mais celle-ci ne répond pas. Le groupe de travail se réunira une fois par trimestre et les newsletters paraîtront une fois par semestre.

Réunion d'informations faite par la CRP auprès des affiliés actifs : les RDV pour les affiliés sont donnés uniquement à ceux qui ont leur droit ouvert de l'année. La CRP n'est pas dimensionnée pour répondre à toutes les demandes. Et la législation évoluant, il vaut mieux être au fait des dernières réglementations pour une population bien ciblée.

Sur les recours des Commission recours amiables. Il a été demandé aux administrateurs de voter sur la question : la CRP a-t-elle bien appliqué le texte ? Les administrateurs représentant les affiliés ont refusé de voter sur cet intitulé de question. La CRP utilise ce stratagème afin de verrouiller les décisions prises en commission recours amiable. De ce fait il est impossible d'avoir un débat constructif sur les recours amiables et de faire évoluer une décision.

A la commission des marchés un cabinet a été désigné pour travailler sur le rapprochement des régimes spéciaux avec le régime général. Ce cabinet va travailler sur les évolutions de la CRP.

3. Contentieux

➤ **Elections CRP :**

Pour mémoire : SOLIDAIRES a introduit une requête le 29 décembre 2016 devant le TI de Nogent sur Marne pour demander l'annulation des élections du 13/12/2016. SOLIDAIRES conteste le refus de la CRP de prendre en compte la liste de candidats SOLIDAIRES en arguant que la CRP n'avait aucun pouvoir pour s'opposer au dépôt de leur liste.

La CRP précise que toutes les modalités des élections sont déterminées dans les statuts de la CRP. L'article 7.3 du statut dispose que seules sont recevables les listes présentées par les groupes de syndicats représentatifs au niveau de l'entreprise RATP et par les groupements de syndicats des retraités représentatifs au niveau de l'entreprise RATP.

Le jugement a été rendu le 15/05/2017. Le Tribunal d'Instance a jugé :

- irrecevable la demande de Union Syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES ne justifie pas d'une autorisation du délégué général pour ester en justice donné par le Bureau national conformément à leur statut)
 - les autres demandeurs (candidats sur la liste de SOLIDAIRES) sont recevables en tant qu'électeurs.
 - recevables la CRP et SUD en leur défense
 - le rejet de l'annulation du scrutin (les demandeurs sont déboutés) : le tribunal considère notamment qu'aucune disposition légale n'interdit à un organisme de droit privé de fixer les critères d'éligibilité au CA et de retenir parmi ces critères celui de la représentativité et que SOLIDAIRES n'établit pas son caractère représentatif au jour de sa candidature, n'ayant présenté aucun candidat au dernier scrutin aux élections professionnelles de la RATP en 2014.
- Par ailleurs, le tribunal déclare que le processus électoral est régulier en précisant notamment que dès lors que le vote se fait exclusivement par correspondance, des adaptations sont nécessaires et possibles.

Le tribunal rappelle qu'en matière électorale, le tribunal statue sans frais ni dépens.

4. Communication à consulter sur le site WEB du syndicat

L'encadr'actu n°69 « Le prochain « cadeau » du gouvernement : la hausse de la CSG sur les PEE »

L'encadr'actu n°70 « Maison de la RATP : une mutation des espaces de travail dans le tertiaire » est paru en novembre.

L'encadr'info n°4 est paru en novembre avec un sujet de fond « les impacts des ordonnances » pour les salariés (droit au télétravail, licenciement, inaptitude).

5. Nominations /Mobilités

A compter du 9/10/2017, Guillaume YACOUBIAN est nommé Responsable de l'Entité Agence de la Prévention.

A compter du 5/11/2017, Mme Mireille MAJERCZICK est mise en disponibilité spéciale auprès de RATP Dev.

A compter du 5/11/2017, l'intérim de la fonction de Directeur de la ligne 14 aux départements SEM/MTS est assuré par M. Guillaume BOUGEARD, Directeur de la ligne 1.

A compter du 15/11/2017, Mme Fabienne LUQUET est nommée Directrice du Centre Bus de Paris Est.

En 2018, la RATP investira 1,740 Md€ en Ile-de-France au bénéfice des voyageurs franciliens

Le Conseil d'Administration de la RATP, réuni le 8 décembre sous la présidence de Catherine Guillouard, PDG de la RATP, a approuvé un budget d'investissements de 1 740 M€ pour l'année 2018, conformément au contrat STIF 2016-2020 afin d'étendre, moderniser et entretenir son réseau francilien.

Catherine Guillouard a déclaré : « Dans le cadre de notre contrat avec Ile-de-France Mobilités, nous investissons le montant record de 8,5 Mds€ sur la période 2016-2020 pour proposer plus d'offre et plus de services aux voyageurs sur nos réseaux.

En 2018, nous investirons 1,740 Md€, en progression d'environ 10% par rapport à 2017, pour améliorer le transport du quotidien : nouveaux trains, rénovation des espaces et des infrastructures, modernisation des systèmes et de l'information voyageurs, extension des réseaux et adaptation des stations dans le cadre du Grand Paris.

Notre priorité est d'améliorer le quotidien des voyageurs franciliens grâce à un budget d'investissements élevé et soutenu dans le temps pour entretenir et moderniser notre réseau en Île-de-France ».

838 M€ pour la modernisation et la rénovation des espaces, infrastructures, systèmes de transport, systèmes d'information

Dans ce domaine, les investissements préalables à l'automatisation de la ligne 4 se poursuivent ; les premières stations vont être équipées de façades de quai en 2018. Les investissements de modernisation du métro concernent également la ligne 9 (poursuite du déploiement du pilotage automatique nouvelle génération) et la ligne 6 (début des travaux de modernisation).

Le déploiement d'un pilotage automatique sur le tronçon central du RER A, commencé en 2017, se poursuivra toute l'année 2018. Il permet une diminution de 2 minutes du temps de parcours des voyageurs entre Vincennes et La Défense et une amélioration de la régularité de la ligne. Le chantier de Renouvellement Voie Ballast (RVB) du RER A sera réalisé au mois d'août pour la 4^{ème} année consécutive.

Sur la ligne B, les travaux d'amélioration des terminus se poursuivent (Orsay, Saint-Rémy, Massy).

Dans le cadre de l'aménagement des espaces, les investissements de rénovation concerneront en particulier la fin des travaux du pôle Châtelet-Les Halles, les chantiers des gares RER d'Auber,

Nogent-sur-Marne, Vincennes ou encore Bussy Saint Georges et La Croix de Berny et les stations de la ligne 4, en accompagnement de l'automatisation. Le déploiement du programme Equisens se poursuit également pour adapter les espaces voyageurs aux besoins spécifiques des déficients sensoriels et cognitifs.

Les investissements pour l'information voyageurs seront portés notamment par la fin du déploiement des écrans IMAGE pour une meilleure information multimodale en temps réel (3000 écrans déployés).

Le programme d'investissements de 2018 permettra la réalisation de plusieurs projets de politique immobilière de la RATP : les travaux d'adaptation des centres bus à la transition énergétique, la création et l'adaptation des ateliers du RER B pour le futur nouveau matériel roulant (MING).

273 M€ pour renouveler, moderniser et accroître le parc de matériel roulant

Sur le réseau métro, dans le cadre du programme de trains MP14, le premier train 8 voitures pour le prolongement de la ligne 14 au nord sera livré en 2018 (trains de 6 voitures actuellement) ; la fabrication des MP14 5 voitures pour le prolongement de la ligne 11 sera lancée (trains de 4 voitures actuellement).

Pour le RER, la ligne A est désormais entièrement équipée de trains à deux niveaux offrant une capacité supplémentaire de 30% sur la ligne. En 2018 commencera sur le RER B la mise en service des MI84 rénovés et sera lancée la consultation pour l'acquisition d'un nouveau matériel roulant.

Sur le réseau bus, le programme d'investissements 2018 va permettre la poursuite de la transition énergétique, dans le cadre du plan Bus 2025 qui vise à basculer à terme les 4 650 bus du parc RATP vers une flotte 100% verte, avec le renouvellement de bus gazole par des bus électriques, biogaz et hybrides.

Sur le réseau tramway, la RATP a réceptionné en 2017 les rames pour le T3, en vue du prolongement vers Porte d'Asnières et pour renforcer la ligne actuelle ; des rames seront livrées en 2018 pour renforcer le T5.

628 M€ pour l'extension des réseaux RATP et l'adaptation des stations dans le cadre du Grand Paris

Les investissements porteront sur l'extension du réseau métro RATP avec la poursuite des travaux de prolongement de la ligne 4 à Bagneux (1,8 km, 2 stations), de la ligne 11 à Rosny Bois-Perrier (6 km et 6 stations), de la ligne 12 à Mairie d'Aubervilliers (création de 2 stations) et de la ligne 14 du métro vers Mairie de Saint-Ouen (5 km, 4 stations). Ils portent également sur l'adaptation des stations existantes des lignes 11 et 14 aux futurs matériels roulants plus longs.

Concernant le tramway, l'année 2018 sera marquée par la mise en service du prolongement du T3b vers Porte d'Asnières (4,3 km, 8 stations).

De plus, la RATP adapte ses stations et gares interconnectées avec la future ligne 15 du Grand Paris Express. Après le ripage d'un quai en gare d'Arcueil Cachan en 2017, ce sont la station Créteil-L'Échat (ligne 8 du métro) et la gare de Noisy-Champs (RER A) qui vont être concernées par d'importants travaux en 2018. Au total ce seront 3 gares RER et 5 stations de métro qui seront à terme adaptées pour l'interconnexion avec la future ligne 15 sud du Grand Paris Express

Ces investissements concerneront enfin des travaux d'adaptation du pôle de la Défense pour la correspondance avec le prolongement du RER E (EOLE).

RKH Qitarat, la joint-venture de RATP Dev, Keolis (Groupe SNCF) et Hamad Group, exploitera le premier réseau de transport public du Qatar

Qatar Rail, l'opérateur national de transport public qatari, a confié à RKH Qitarat le contrat d'exploitation et de maintenance du métro automatique sans conducteur de Doha, capitale du Qatar, et du tramway de Lusail, ville nouvelle actuellement en construction au nord de Doha.

Ce contrat emblématique, d'une durée de 20 ans, est estimé à plus de 3 milliards d'euros. Le réseau devrait être lancé dès la fin de l'année 2018, par étape, jusqu'à l'achèvement des travaux en 2020.

Premier réseau de transport public sur rail du Qatar, ce projet est un axe prioritaire du plan stratégique « Qatar Vision 2030 » qui, décrété en 2008 par le gouvernement qatari, fixe les objectifs de développement et de croissance de l'émirat pour les années à venir.

Chatbot, robot, démonstrateur de services : la RATP propose à ses voyageurs une mobilité toujours plus innovante

Portée par sa culture d'innovation, la RATP souhaite offrir à ses voyageurs des services toujours plus personnalisés, performants et innovants. Dans cette dynamique, la RATP vient d'ouvrir « lafabrique.ratp » à la station République, un espace dédié aux services et à la mobilité de demain, développe RATP Chatbot et lance Pepper, un robot au service des voyageurs.

« lafabrique.ratp », UN DEMONSTRATEUR DE SERVICES

La RATP ouvre un espace dédié aux services, « lafabrique.ratp », à la station République. Cet espace, conçu comme un lieu expérimental, a vocation à nourrir les réflexions sur les services et la mobilité de demain.

A travers lafabrique.ratp, l'entreprise souhaite partager et tester ses services avec ses voyageurs, et leur faire expérimenter des services innovants en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Ce lieu multi-usages – animé par des agents qui guideront les voyageurs dans l'environnement digital proposé par la RATP – se compose d'un :

- espace démonstrateur du service: les services en station, les services digitaux (les applis RATP, Next Stop Paris, Mon RERA, le site ratp.fr, le chatbot, le programme relationnel maRATP) et les services en ligne.
- espace « vitrine » des projets: les « actus », les innovations du Groupe, les projets d'infrastructure, la RATP à l'international...
- espace collaboratif pour recueillir l'avis des voyageurs (boîte à idées, sondages, vu ailleurs...) ou encore accueillir des ateliers d'experts.

Paris, ligne 14 Nord: la mise en service, c'est pour l'été 2020

Confrontée aux répercussions des inondations de juillet 2016 sur le chantier de prolongement de la ligne 14, près de la porte de Clichy, la RATP a pris l'initiative de révéler **hier lundi** 18 décembre à ses administrateurs un nouveau calendrier de réalisation. La date de mise en service du prolongement de Saint-Lazare à mairie de Saint-Ouen passe de la fin 2019 à l'été 2020, soit, si l'on compte bien, entre six mois et neuf mois de retard. C'est substantiel, mais c'est bien moins que les quatorze mois d'interruption de la progression du tunnelier, nécessaires notamment à la consolidation des parois et des radiers.

Sur la 14 Sud, les coûts vont-ils dérapier?

Délais au nord, coûts au sud... Selon nos informations, l'ouverture des réponses à deux lots de génie civil pour la ligne 14 Sud, entre Olympiades et Orly, suscite la perplexité de la RATP qui est en train d'en analyser le détail. Globalement, les groupes de BTP auraient répondu bien au-delà des évaluations initiales, jusqu'à 30% selon les référentiels de coûts envisagés.

Réunion du conseil d'administration de la CRP au ministère de la santé

Jean-Paul DELEVOYE, Haut commissaire à la réforme des retraites, est chargé par le gouvernement du dossier de la réforme des régimes de retraites et notamment l'intégration des régimes spéciaux dans un régime universel.

A ce titre, le Conseil d'administration de la CRP a été reçu le 7/12/2017 par son secrétaire général, Jean-Luc IZARD, dans son bureau du ministère de la Santé.

Voici une synthèse de cette réunion.

M.IZARD :

- Le but de cette réunion est une rencontre avec les gestionnaires des organismes de retraite des régimes spéciaux.
- Connaître leurs positions sur l'évolution à prévoir de leurs régimes.
- C'est une réforme complexe annoncée par le Président de la République dans son programme électoral.
- Cette rencontre part du souhait de co-construction avec les gestionnaires et les partenaires sociaux.
- La doctrine suivante est à faire passer :
 1. La réforme doit se faire et c'est une application du programme d'E.MACRON
 2. Elle concerne tous les régimes spéciaux, SNCF, RATP, parlementaires, notaires...
 3. Le but est d'établir un régime universel mais pas unique ni avec des caisses de retraite uniques
 4. Avec comme orientation un régime de cotisations à points en prenant en compte l'espérance de vie.
- Il y a une injustice du système actuel par rapport aux salaires cotisés et des pensions versées en comparant le régime général et les régimes spéciaux.
- Une étude de l'ADRES indique que 84% des français souhaitent une harmonisation des régimes de retraite.
- Sur ce projet on ne rentre pas pour l'instant dans les aspects techniques.
- Le régime universel n'exclue pas les spécificités liées à la pénibilité.
- 1€ cotisé devra donner les mêmes droits pour tous.

Mes interventions par rapport à cette déclaration :

- Question: Le régime spécial de la RATP est différent du régime général car nous n'avons pas de régime complémentaire de type AGIRC-ARRCO. Adosser le régime RATP à un régime universel va poser un problème pour le montant des retraites. Comment allez-vous intégrer les régimes complémentaires dans le régime universel ?
- Réponse : c'est un aspect qui n'a pas été pris en compte (!!!)
- Question : Dans le régime général les primes font partie du salaire et sont intégrées dans l'assiette de cotisation. A la RATP les primes ne sont pas intégrées dans le calcul de la pension.
- Réponse : Il n'y a pas de raison que les primes du personnel RATP ne soient pas intégrées dans ce calcul.

- Question : Quel est le calendrier pour cette réforme ?
- Réponse : Une loi cadre sera promulguée en 2018 et les lois spécifiques et décrets d'application après aboutissement en 2019.

- Question : La baisse des pensions est un fait avéré avec les nouveaux prélèvements CASA, CGG, il est de plus en plus difficile pour les anciens retraités de pouvoir financer un EHPAD. Quelles mesures comptez-vous prendre pour ce problème ?
- Réponse : Plusieurs pistes sont à l'étude comme la souscription d'une assurance dépendance, des mesures spécifiques d'augmentation des retraites afin de compenser la hausse des tarifs des EHPAD.

- Question : Qui sera concerné par cette réforme ?
- Réponse : Les salariés à moins de 5 ans de la retraite ne seront pas concernés.

La situation a aussi été éclaircie concernant l'âge de départ à la retraite des salariés de la RATP et contrairement à leur conviction elle n'est pas à 50 ans mais à 58,5 ans en moyenne et s'oriente de plus en plus vers l'âge l'égal de départ à taux plein de 62 ans.



Après un regard dubitatif sur la pertinence de l'accrochage dans son bureau de fonctionnaire du portrait du Président de la République nous avons quitté à pas feutrés (moquette très, très épaisse) ce haut lieu de la pensée Républicaine !!!

Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers CA et les interventions de notre administratrice Claire JEUNET MANCY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 Décembre 2017

Budget de RATP DEV

Déclaration de Claire JEUNET MANCY

L'année 2016 a été difficile pour RATP DEV car marquée par un échec commercial majeur en défensif (Métrolink), des complications contentieuses sur l'appel d'offres gagné en Toscane, la baisse de la rentabilité de certains contrats et un effet conversion défavorable.

Le budget 2017 a été présenté comme un budget de consolidation traduisant une politique plus volontariste de la filiale pour optimiser l'exécution de ses contrats, identifier et traiter les opérations déficitaires, améliorer son organisation interne mais aussi gagner de nouveaux appels d'offres au niveau international.

Force est de constater que RATP DEV a réussi à renouer avec un résultat bénéficiaire en 2017 et à engager une nouvelle phase de son développement avec le gain d'appels d'offres significatifs sur le plan international et l'optimisation de son portefeuille d'activités, ce qui mérite d'être salué.

Le budget 2018 s'inscrit dans la poursuite de la même logique et prévoit une augmentation du CA et des indicateurs relatifs à l'EBIT récurrent, le résultat net et le RNPG.

Je souhaite insister sur certains enjeux 2018 :

- l'importance de soutenir le Groupe en particulier sur les projets franciliens : CDG Express, Grand Paris et le maintien d'une dynamique en France,
- le renforcement de la filiale sur les fonctions relations institutionnelles, marketing, innovation, transformation digitale, SI, contrôle interne et compliance me paraît extrêmement positif et devrait la conduire à collaborer dans ces domaines avec la maison-mère,
- je salue et j'encourage le suivi approfondi des difficultés relatives aux coûts de maintenance des bus londoniens, Bournemouth et des activités interurbaines de la région centre ainsi que la refonte de l'approche commerciale à Londres.

Je terminerai mon intervention en soulignant que le défi majeur de RATP DEV pour 2018 est d'anticiper la mobilisation pour le démarrage de tous les nouveaux contrats – ce qui représente un très gros enjeu RH et opérationnel. Il serait intéressant que les administrateurs puissent bénéficier d'une information

concernant la préparation et l'exécution de ces nouveaux contrats et des éventuelles difficultés rencontrées au cours de l'année 2018.

Mon avis sera positif sur ce budget 2018 de RATP DEV.

Budget 2018 Groupe RATP : Activité de SYSTRA :

Déclaration de Claire JEUNET MANCY

Les résultats 2017 de SYSTRA sont tous en dessous des objectifs budgétaires, l'EBIT est en forte diminution, le RNPG est négatif (- 8,1 M€).

J'avais déjà eu l'occasion de vous faire part de quelques inquiétudes lors de votre 1^{er} CA en tant que PDG du Groupe le 31 août dernier, je les réitère aujourd'hui à l'aune des résultats prévisionnels pour 2017 et de la présentation du BUDGET 2018 qui tablent sur une hausse supérieure au réel 2016 pour le CA, mais des niveaux inférieurs au réel 2016 pour ce qui concerne l'EBIT et le RNPG.

Cette évolution de la situation de SYSTRA suscite plusieurs questions.

Le carnet de commande n'a pas atteint les objectifs fixés (-100 M€) ce qui est loin d'être anodin quand on fixe un objectif de 700 M€. Pour expliquer cette situation, des facteurs externes sont mis en avant : le contexte international, variation de devises, report d'appels d'offres notamment.

Il me semble qu'il serait opportun de faire un REX approfondi concernant les AO : gagnés et perdus au regard de leur montant, domaines d'activités etc. et de comparer avec les tendances des carnets de commandes des concurrents principaux de Systra.

Par ailleurs, le risque de mise en examen de Systra en tant que personne morale dans le cadre de l'instruction pénale de l'accident survenu lors des essais de 2015 en Alsace n'est-il pas de nature à fragiliser le développement de Systra en terme de gain d'AO dans les mois voire les années à venir ? Quelle analyse fait-on de ce risque et comment est-il pris en compte pour la projection de l'activité de Systra en France et à l'international ?

Concernant l'activité française, je souhaite soulever les points suivants :

* **le Grand Paris va-t-il permettre de compenser la fin des contrats LGV ?** Ce n'est pas du tout évident de mon point de vue. Les contrats LGV s'élevaient au nombre de 4 sur une durée courte (6 ans) générant un CA annuel très conséquent. Si le Grand Paris offre des perspectives pour Systra, le niveau élevé de concurrence et l'étalement des contrats sur de nombreuses années me conduisent à craindre que cela ne permette pas d'atteindre le niveau de CA annuel des contrats LGV.

* A défaut de contrat LGV, laissera-t-on l'expertise développée au fil des années par les salariés français en matière de **signalisation ferroviaire** se perdre ou décidera-t-on de la maintenir ?

* Comment éviter le débauchage massif des **experts en souterrain** de Systra par les entreprises parties prenantes au Grand Paris ?

Beaucoup de questions Madame la Présidente mais qu'il me semble important de poser et d'instruire, qui suscitent une forte inquiétude des salariés français qui craignent en outre un éventuel éclatement des équipes entre différents sites pour optimiser les frais de structure et une fusion avec Egis à court terme.

Budget d'exploitation 2018 de l'EPIC

Déclaration de Claire JEUNET MANCY

C'est un budget très ambitieux, qui prévoit des indicateurs en progression par rapport à 2017 : un EBE à 1 130 M€, un résultat net de 181 M€ et une CAF de 933 M. Je ne reviendrai pas sur le détail des chiffres qui ont déjà été présentés, mais je souhaiterais faire quelques observations.

S'agissant des évolutions de gestion, est notamment prévue la conduite de la transformation de l'entreprise en développant le digital et l'innovation ce qui mérite d'être salué, avec environ 50 emplois dédiés aux projets digitaux, SI et télécoms. En revanche, l'augmentation de budget prévue pour l'accompagnement de la stratégie d'innovation de l'entreprise paraît réduite (+0,4 M€).

S'agissant du département BUS et MRB, on retrouve des mesures les concernant tant ce qui concerne les évolutions de gestion que la productivité. Certaines mesures évoquées de manière générale mériteraient à mon sens d'être davantage explicitées pour mieux les appréhender (par ex : actions visant l'amélioration du présentisme, ajustement du plan de formation).

S'agissant de la productivité, sont visées pour la première fois les fonctions support à hauteur de – 70 emplois mais nous ne disposons d'aucune information concernant les modalités de la « rationalisation » prévue.

Ce budget traduit également la hausse de la CSG que l'Etat a choisi de ne pas compenser intégralement pour l'EPIC et provoque un surcoût net pour l'entreprise en 2018 de 10 M € qui va s'accroître en 2019 (26,1 M€ d'après les documents transmis).

Alors que la RATP est soumise à la normalisation fiscale et à une convergence avec les règles de droit commun dans le cadre de l'ouverture prochaine à la concurrence et effectue des efforts de productivité depuis plusieurs années pour améliorer son coût à la VK, l'Etat choisit délibérément de pénaliser la RATP et de ne pas la traiter de la même manière que les entreprises privées avec lesquelles elle sera confrontée à la concurrence à court terme.

Je ne peux que déplorer fortement que l'Etat choisisse de pénaliser la RATP dans sa recherche d'efficacité économique au moment où il est vital pour elle de progresser de manière décisive et rapide vis-à-vis de ses concurrents et que cela conduise à impacter durablement la politique salariale au moment où l'entreprise a besoin de mobiliser tous ses salariés pour mener à bien une transformation considérable de l'entreprise et relever des défis majeurs.

C'est principalement en raison de cette politique de l'Etat vis-à-vis de la RATP que mon vote sera négatif concernant le budget d'exploitation 2018 de l'EPIC.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des dernières séances du CRE que notre représentante Marie-Christine AMARD nous a communiqué.

Du mercredi 22 novembre 2017

Séance Extraordinaire

Présentation par le Cabinet BEC

- Les comptes annuels
- Les comptes consolidés
- Le rapport d'activité

Suite à l'évolution de la loi en 2014, les CRE ont obligation de présenter des comptes consolidés à partir de 2016. C'est donc, la première année que le CRE RATP présente des comptes consolidés.

Il s'agit du cumul des comptes annuels du CRE et des structures que le CRE contrôle à + de 50 %. Ces comptes consolidés ont pour but de visualiser le périmètre économique réel du CRE. (« Ce qu'il fait ; ce qu'il sous-traite ; ce qu'il possède »)

A savoir que toutes les OPC n'entrent pas dans les comptes consolidés.

« Les Enfants du métro » ne rentre pas dans le cadre de la consolidation des comptes car la RATP fixe directement le montant de la subvention allouée, en fonction du nombre de jours vacances réalisés, « le CRE est juste une boîte aux lettres ».

Les secteurs concernés par la consolidation :

- ✓ Le CRE
- ✓ Les 3 OPC : USMT ; Orphelinat ; GAM (groupement activité musicale)
- ✓ La SCI Neig'Alpes
- ✓ La SCI et l'association Pas del Fang

Quelques remarques générales

Le compte de résultat au 31/12/16 affiche un excédent de 4 349 376 €. Ce montant important s'explique en partie par le produit exceptionnel de 3 100 000€ que constitue la vente des Houches.

Il est à noter une augmentation de la subvention d'environ 1,5 M€ pour 2016 et une baisse de la participation des salariés, notamment pour les vacances Adultes et Jeunesse ainsi que la fréquentation des restaurants. En revanche, l'activité billetterie progresse.

En 2018, l'assiette de subvention va changer, cela pourrait engendrer une perte de 1,4M€.

Les commissaires aux comptes ne sont pas en mesure de pouvoir lever les deux réserves qui perdurent depuis 3 ans, concernant :

- Les immobilisations et valorisations dans les comptes
- Difficultés de pouvoir valider l'exhaustivité des produits d'activités, notamment des recettes d'hébergement.

Dans le rapport d'activité, on peut lire au niveau de l'organigramme, « que le CRE emploie environ 450 salariés répartis en 7 directions des services, **sous l'autorité du Bureau Pluraliste.** » Cette petite phrase n'est sûrement pas anodine... et le RS CGT lors de la séance a déclaré « La CGT se félicite de la bonne gestion pluraliste du CRE, ... » Or, comme vous le savez, les décisions sont essentiellement prises par le secrétariat ! Voire par l'appareil technique, voire par on ne sait ...

Selon le Trésorier, le ticket restaurant ne serait pas possible pour tous les salariés à la RATP car la loi obligerait une pause méridienne (?)

Concernant les provisions pour risques et charges, la coquette somme de 1 268 939 € figure pour provisions litiges prud'homaux. Il y aurait une trentaine de dossiers en cours.

Approbation des comptes

14 votants :

Pour : 5 CGT, 5 UNSA, 2 CFE-CGC, 1 SE

Abstention : 1 SUD

Le vote est identique pour la consultation sur l'affectation du résultat net 2016.

200 000 € sont affectés à la réserve AEP (Attributions Economiques et Professionnelles)

La somme provenant de la vente des Houches soit 3 100 000 € est affectée au patrimoine pour d'éventuels rachats ou entretiens. Pour 2018, il est déjà prévu d'investir 275 000 € pour rénover des chalets.

Le restant devrait permettre d'organiser une activité exceptionnelle en 2018, l'UNSA propose une privatisation du parc Astérix !